

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la Chapelle Anthenaïse, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOUGERAY, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : FOUGERAY Isabelle, HOUSSEAU Mickaël, FRANGEUL Savéria, BERGÈRE Christophe, BOULAY Karine, ~~COUTELLE Nadine~~, LERAY Patrick, ~~PIPART Eric~~, BIGARRET Gaël, ~~LE GRAND Jérôme~~, CHARPENTIER Adeline, DUVAL Angélique, DURAND Lydia et ~~DECRESSAC Guillaume~~

Absent-e-s Excusé-e-s : COUTELLE Nadine, PIPART Eric, LE GRAND Jérôme et DECRESSAC Guillaume

Absent-e-s non Excusé-e-s :

Secrétaire de séance : FRANGEUL Savéria

Pouvoir-s :

COUTELLE Nadine donne pouvoir à BERGÈRE Christophe

PIPART Eric donne pouvoir à FOUGERAY Isabelle

LE GRAND Jérôme donne pouvoir à FRANGEUL Savéria

Nombre de membre	
En Exercice	Présents
14	10
Date d'envoi de la convocation	
23/01/2026	
Date d'affichage de la convocation	
23/01/2026	

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

ORDRE DU JOUR

01. D.R.H. - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne2
02. RCB : AVENANTS N°1 ET N°2 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES CARREAUX3
03. FINANCES : Attribution subventions aux Associations et autres Organismes4
04. FINANCES : Attribution subvention Union Sportive de La Chapelle Anthenaïse5
05. FINANCES : Attribution subvention au Comité de Jumelage6

Informations :

- a) RCB 1ère phase : point avancement du projet
- b) ELECTIONS MUNICIPALES : permanences du bureau de vote le 15 et le 22 mars 2026
- c) Boucles de la MAYENNE (le 31.05.26) et Passage du Défilé « TOUTES EN MOTO » (le 08.03.26 de 14h à 17h00)
- d) Avancement en % point recensement population 2026

Questions diverses :

Madame le Maire, après avoir vérifié le quorum, ouvre la séance ;

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Observation(s) / Aucune observation n'est faite et l'adoption du PV est actée.

Conformément à la DEL 2022.23.06.04-1 le procès-verbal sera publié en version électronique dans les 8 jours suivants et de façon complémentaire à disposition du public en version papier.

01.D.R.H. - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne

Rapporteur : Mme Isabelle FOUGERAY

1/Objet de l'opération

Le contrat d'assurance statutaire en partenariat avec le CDG arrive à échéance le **31 décembre 2026**.

Le CDG se propose de lancer une consultation pour la mise en place d'un contrat d'assurance statutaire mutualisé.

2/Caractéristiques du projet au stade des études d'avant-projet

Vu, le code général de la Fonction Publique,

Vu, le code général des Collectivités Territoriales,

Vu, le code des assurances,

Vu le Code de la commande publique.

Vu, l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès

d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2027**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

02.RCB : AVENANTS N°1 ET N°2 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES CARREAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2122-21,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R2194-1

*Vu la **délibération n°22 en date du 03 avril 2025**, en version rectifiée pour erreur matérielle, approuvant la passation des marchés de travaux pour l'aménagement de la rue des carreaux et de la placette des commerçants,*

Vu la convention de mandat signée entre la commune et la SEM LMA portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de la rue des carreaux,

Vu l'acte d'engagement signé entre la SEM LMA, mandataire, et la société LEROY PAYSAGES, titulaire du lot 2 « Espaces verts et mobiliers urbains »,

Considérant le courrier des services du contrôle de la légalité de la Préfecture en date du 12 janvier 2026,

Considérant que la société LEROY PAYSAGES a proposé un avenant n°1 au marché de travaux portant sur les travaux de reprise du mur sur la place du commerce et un avenant n°2 au marché de travaux portant sur les travaux de reprise d'une clôture,

Considérant qu'il convient d'autoriser la SEM LMA, mandataire, à signer les avenants n°1 et n°2 au marché de travaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité arrête :

Article 1^{er} :

En application de l'article R2194-1 du code de la commande publique, approuve la passation d'un avenant n°1 au lot 2 « Espaces verts et mobiliers urbains » des marchés publics de travaux d'aménagement de la rue des carreaux, pour un montant de 8 779,00€ HT et d'un avenant n°2 au lot 2 « Espaces verts et mobiliers urbains » des marchés publics de travaux d'aménagement de la rue des carreaux, pour un montant de 585,00€ HT.

Article 2 :

Autorise la SEM Laval Mayenne Aménagements, mandataire, à signer les avenants n°1 et n°2 avec le titulaire du marché.

Article 3 :

Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif en section investissement.

Article 4 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

03.FINANCES : Attribution subventions aux Associations et autres Organismes

***Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu le travail de la commission cadre de vie – vie associative en date du 22/01/2026 qui a statué sur les demandes de subventions reçues ;***

CONSIDÉRANT l'intérêt d'aider le tissu associatif pour créer une dynamique et du lien social intergénérationnel pour le « Bien vivre sur la commune » ;

Après avoir entendu, Karine BOULAY expliquer que les dossiers de demande de subventions sont transmis à la mi-novembre pour un retour au 09 janvier 2026. Elle présente la liste des subventions proposées par la commission au conseil municipal pour reprise au budget primitif de 2026.

Associations Compte 65748 <i>Versement avant l'été Année N</i>	Subventions accordées 2024	Subventions accordées 2025	Subventions demandées 2026	Subventions accordées 2026
AFN	50,00 €	50,00 €	100,00 €	50,00 €
APE Ionesco	500,00 €	500,00 €	500,00 €	400,00 €
Séjour école	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Don du Sang	75,00 €	80,00 €	100,00 €	80,00 €
Amicale pompiers Argentré	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Atout Lire	900,00 €	900,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Club de Tarot	50,00 €	50,00 €	60,00 €	50,00 €
La Chapelloise	50,00 €	50,00 €	150,00 €	50,00 €
Ya plus qu'A	600,00 €	600,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Comité d'animation la Chapelle	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Club de la gaîté	200,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €

SOUS -TOTAL en euros	3 475,00 €	5 630,00 €	4 010,00 €	3 030,00 €
Autres Organismes Compte 6281	Cotisations 2024	Cotisations 2025	Montants 2026	Montant Avis
Versement avant l'été année N			Demandées	Commission
AFFCRE	188,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
AMF 53	284,96 €	288,78 €	293,12 €	293,12 €
ADPC53	0,00 €	0,00 €	Libre	0,00 €
Ligue contre le cancer	0,00 €	0,00 €	Libre	0,00 €
Banque Alimentaire	200,00 €	0,00 €	326,00 €	0,00 €
Club de Handball Bonchamps			Libre	0,00 €
Prévention Routière	0,00 €	0,00 €	150,00 €	0,00 €
UDAF Mayenne	95,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
AMF Téléthon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
APF France Handicap	0,00 €	0,00 €	Libre	0,00 €
SPA Fourrière départemental	394,40 €	494,50 €	494,50 €	494,50 €
SOUS -TOTAL en euros	1 162,00 €	873,28 €	1 453,62 €	877,62 €
Total Des Aides en Euros	4 637,00 €	6 503,28 €	5 463,62 €	3 907,62 €

Mme le Maire demande à passer au vote sachant qu'il n'y a aucune observation particulière. Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer les aides financières d'un montant total de **3907.62€** à tous les organismes et associations listées dans le tableau ci-dessus ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au BP communal 2026 ;
- INFORME que les subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé seront versées avant l'été 2026 et les autres selon dépôt sur Chorus Pro.

04.FINANCES : Attribution subvention Union Sportive de La Chapelle Anthenaïse

Mme Isabelle FOUGERAY et M. Christophe BERGERE se sont retirés de la séance.

Rapporteur : Mme Karine BOULAY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le travail de la commission cadre de vie – vie associative en date du 22/01/2026 qui a statué sur les demandes de subventions reçues ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'aider le tissu associatif pour créer une dynamique et du lien social intergénérationnel pour le « Bien vivre sur la commune » ;

Après avoir entendu, Karine BOULAY présenter la demande de subvention de l'USCA proposée par la commission au conseil municipal pour reprise au budget primitif de 2026 :

Nom association	Subventions accordées 2024	Subventions accordées 2025	Subventions demandées 2026	Subventions accordées 2026
Communale				
USCA (association Sportive)	1 500,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 500,00 €
TOTAL	1 500,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 500,00 €

Après que Christophe BERGERE et Isabelle FOUGERAY se soient retirés de la séance M. HOUSSEAU Mickaël à demander à passer au vote :

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont : Votants : 9, Abstention : 1 (Mme DUVAL), Contre : 0 et Pour : 8 dont 1 pouvoir

- DECIDE d'octroyer une aide financière d'un montant total de **1500.00€** à l'Union Sportive La Chapelle Anthenaise pour l'année 2026 au vu de son dossier de demande de subvention.
- PREVOIT les crédits nécessaires au BP communal 2026
- INFORME que les subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé au compte 65748 seront versées avant l'été 2026.

05. FINANCES : Attribution subvention au Comité de Jumelage

Mesdames Isabelle FOUGERAY, Karine BOULAY et Angélique DUVAL se retirant de la séance ; le quorum n'est plus atteint.

Il est décidé de surseoir ce point de l'ordre du jour à la séance du prochain conseil municipal.

Informations

a) RCB point de l'avancement des travaux

Travaux en cours concentrés sur la place du commerce ; coffrage pour réaliser les bétons désactivés dans les prochaines semaines en fonction de conditions météo.

Les fosses des arbres et les espaces verts de la placette sont implantés.

Reste des poteaux de l'opérateur Orange à retirer au nord de la rue des Carreaux et sur la rue de Châlons.

Free intervention dès le 05/02/2026 pour déposer le câble et le poteau sera retiré ultérieurement.

:

- Pour pavés ASCODAL au niveau du rond-point pour un montant de 4728,00€. Cette option permet d'éviter le passage par-dessus des véhicules légers car ce type de pavés crée une légère surépaisseur. + pose de réflecteurs type « œil de chat ».
- Moins-value de 2238,00€ sur la signalisation
- Plus-value de 5620,00€ pour le remplacement de tampons tennis et travaux divers.

Une délibération pour un avenant sera présentée au prochain conseil municipal.

Lors de la rencontre de ce jour avec TE53, il a été remonté l'insuffisante qualité de l'éclairage public. Le syndicat va étudier la cause et étudier des correctifs.

ERS a terminé de poser les potelets 1m20

Pour les places de parking engazonnées, LEROY PAYSAGE conseille d'attendre début mars, période hors gel, pour réaliser les semis.

Erreur d'aménagement de la place PMR qui doit être en enrobé. Le travail va être repris par l'entreprise.

La signalisation des équipements communaux et des parkings sont de couleur gris anthracite. Les panneaux pour les équipements communaux seront sur fond gris anthracite et écriture blanche et les parkings fond blanc écriture noire.

1 poteau Orange est restant au Nord : le sol restera en gravier provisoire et Eiffage réinterviendra ensuite pour mettre de l'enrobé

Enrobé à partir du 09/02 (trottoir suivi de la voirie)

Béton désactivé semaine prochaine selon météo

b) ELECTIONS MUNICIPALES : permanences du bureau de vote le 15 et le 22 mars 2026

Participer à la tenue d'un bureau de vote, c'est devenir acteur de la démocratie locale. L'AMF souhaite également valoriser l'engagement civique que représente la participation aux opérations de vote. Assesseur, secrétaire ou président de bureau : ces missions essentielles garantissent la transparence, la sincérité et le bon déroulement du scrutin. Tous les électeurs ont le droit d'assister au dépouillement et certains d'entre eux, volontaires et désignés par le bureau de vote, prennent part au dépouillement sous le contrôle de ce dernier. Ils sont alors appelés des scrutateurs. En s'engageant dans un bureau de vote, les citoyens matérialisent l'importance qu'ils accordent à l'acte de vote et contribuent concrètement à la confiance collective dans le processus électoral. Cette implication permet aussi de mieux comprendre le fonctionnement de la démocratie locale et de renforcer le lien entre les habitants et leur commune et intercommunalité. Les communes ont besoin de cet engagement pour assurer des élections exemplaires et accessibles à tous.

À travers cette campagne « Osez l'engagement », l'AMF réaffirme sa conviction : la démocratie locale se nourrit de la participation active des citoyens. S'inscrire, voter, tenir un bureau de vote sont autant de façons concrètes de faire vivre la démocratie à l'échelle locale.

ÉLECTIONS MUNICIPALES : permanences bureau de vote le **15 MARS 2026**

<u>HORAIRES</u>	<u>PRÉSIDENT (A)</u>	<u>ASSESEUR N°1(B)</u>	<u>ASSESEUR N°2(C)</u>
8H00-10H30	Isabelle FOUGERAY	Angélique DUVAL	Nadine COUTELLE
10H30-13H00	Karine BOULAY
13H00-15H30	Mickaël HOUSSEAU	Lydia DURAND	Patrick LERAY
15H30-18H00	Christophe BERGERE	Savéria FRANGEUL	Adeline CHARPENTIER
<u>HORAIRES DE DÉPOUILLEMENT</u>	<u>PRÉSIDENT(A)</u>	<u>ASSESEUR N°1(B)</u>	<u>ASSESEUR N°2(C)</u>
Après la Fermeture de 18h00	Personne Identique au créneau 8h00-10h30 Isabelle FOUGERAY	Personne Identique au créneau 8h00-10h30 Angélique DUVAL	Personne Identique au créneau 8h00-10h30 Nadine COUTELLE

ÉLECTIONS MUNICIPALES : permanences bureau de vote le **22 MARS 2026**

<u>HORAIRES</u>	<u>PRÉSIDENT (A)</u>	<u>ASSESEUR N°1(B)</u>	<u>ASSESEUR N°2(C)</u>
8H00-10H30	Isabelle FOUGERAY	Gaël BIGARRET	Adeline CHARPENTIER
10H30-13H00	Savéria FRANGEUL	Patrick LERAY	Karine BOULAY
13H00-15H30	Mickaël HOUSSEAU	Nadine COUTELLE
15H30-18H00	Christophe BERGERE	Lydia DURAND
<u>HORAIRES DE DÉPOUILLEMENT</u>	<u>PRÉSIDENT(A)</u>	<u>ASSESEUR N°1(B)</u>	<u>ASSESEUR N°2(C)</u>
Après la Fermeture de 18h00	Personne Identique au créneau 8h00-10h30 Isabelle FOUGERAY	Personne Identique au créneau 8h00-10h30 Gaël BIGARRET	Personne Identique au créneau 8h00-10h30 Adeline CHARPENTIER

c) EVENEMENTS :

- **08/03/2026 : Passage défilé « TOUTES EN MOTO »**

Le 08 mars prochain, La manifestation « Toutes en moto » passera sur la commune entre 14h00 à 17h00.

- **31/05/2026 : Boucles de la Mayenne**

Arrivée sur la commune de la course par la rte de Céneré pour ensuite emprunter la rue de Gripouce en direction de Bonchamps. Mme le Maire s'est proposé d'être signaleuse de l'évènement. 14h13 passage de la caravane et 15h20 passage des coureurs

Nouveauté : course féminine des boucles de la Mayenne pour la 1^{ère} année

d) RECENSEMENT POPULATION : état d'avancement

90% de la population recensée

Secteur 1 JD : reste 7 foyers à recenser

Secteur 2 SB : reste 12 foyers à recenser

Constat de plusieurs logements vacants

Questions diverses

Service jeunesse : le camp d'été est complet à 16 places. Prévoir une liste d'attente en cas d'annulation de dernière minute et publication d'un bandeau « complet » sur l'affiche publiée sur Intramuros.

Lotissement de Guérambert II : travaux de 2^{ème} phase sont démarrés de lundi 26 janvier 2026. Présentation du planning des travaux par Mme le Maire. (Kaligéo sollicité / Information et communication dans intramuros).

Jeudi 05 février à 20h00 rencontre avec Mme Julie DUCOIN du Département 53.

La séance est levée à 22h15mn

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,

Savéria FRANGEUL



Isabelle FOUGERAY



LISTES DES DELIBERATIONS
séance de conseil municipal
article L2121-25 modifié du CGCT

Numéro d'ordre année/mois/jour-N°	Objet	Approbation / refus / ...
20260129-01	D.R.H : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne	Approbation
20260129-02	RCB : AVENANTS N°1 ET N°2 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES CARREAUX	Approbation
20260129-03	FINANCES : Attribution subventions aux Associations et autres Organismes	Approbation
20260129-04	FINANCES : Attribution subvention Union Sportive de La Chapelle Anthenaise	Approbation
20260129-05	FINANCES : Attribution subvention au Comité de Jumelage	Report